

# ACCESS ETOILE

## **MUTUELLE ACCESS : CARACTERISTIQUES & CONDITIONS**

### **1. Une mutuelle pour faire face aux dépenses réelles de santé :**

Face au désengagement progressive de la Sécurité Sociale, bénéficier d'une bonne mutuelle, est un atout. Conscient de cet enjeu qui ne fera probablement que s'amplifier dans les années à venir, *ACCESS ETOILE* a souscrit à compter du 01/06/2005 auprès du groupe *MALAKOFF* une mutuelle remboursant les frais de santé sur la base des *dépenses réelles* (sauf cas particuliers) et non sur la base du « tarif de convention » de la Sécurité Sociale. Les conditions de remboursement sont résumées dans le document spécifique en annexe.

### **2. Une mutuelle collective, obligatoire pour les salariés stables :**

De façon à tenir compte du caractère éphémère de certaines missions, seuls les salariés ayant au moins un mois de présence équivalent temps plein (soit 151,67 h.) et toujours en activité en fin de mois, sont tenus d'adhérer à la mutuelle. Les salariés désireux d'adhérer alors qu'ils ne remplissent pas toutes les conditions sont priés de contacter *ACCESS ETOILE*.

### **3. Une mutuelle pour toute la famille :**

La mutuelle n'est obligatoire que pour le salarié lui-même après 151,67 h de travail. Mais il est également possible d'en faire bénéficier son conjoint et ses enfants de façon optionnelle. Dans cette hypothèse, il convient d'en faire la demande lors de l'inscription.

### **4. Une mutuelle économique :**

Grâce à son caractère collectif obligatoire, la mutuelle a pu être souscrite dans des conditions favorables. Le coût mensuel d'adhésion est exprimé en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (soit 2.516€ au 01/01/05 - 2.589€ au 01/01/06) et est calculé par personne bénéficiaire comme indiqué ci-après :

- Adulte : 2,05 % du plafond soit **51,58 € par mois** pour 2005 [59,55 € en 2006]
- Enfant : 1,37 % du plafond soit **34,47 € par mois** pour 2005 [39,61 € en 2006]
- Le 3<sup>e</sup> enfant est gratuit.

Le coût de l'option choisie est déduit sur le bulletin de paie chaque mois. L'adhésion est appliquée par mois entier avec effet au 1<sup>er</sup> du mois.

### **5. Une mutuelle qui cherche à vous faciliter la vie :**

Aucun délai de carence n'existe après l'adhésion lors de la mise en place du contrat : vos dépenses peuvent donc vous être remboursées dès réception de votre dossier par le groupe *MALAKOFF* à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois d'inscription.

La mutuelle est directement saisie par la Sécurité Sociale des demandes de remboursement du salarié dans le cadre de la procédure *NOEMIE* ; c'est une simplification et un gain de temps appréciable. Il convient toutefois de cocher la case appropriée en bas du cadre B de la demande d'affiliation lors de l'adhésion

### **6. Des formalités d'adhésion et de radiation simples :**

L'adhésion ne devient définitive qu'après l'acceptation par le groupe *MALAKOFF* de la demande d'affiliation remplie par le salarié. A cette demande devra être jointe, un RIB et une photocopie de l'attestation jointe à la carte Vitale du salarié et éventuellement de son conjoint. Dans le cas d'enfants de 18 à 28 ans, un certificat de scolarité sera également requis. La radiation intervient automatiquement le dernier jour du mois au cours duquel le contrat de travail prend fin.

05/12/2005